



---

## 70<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

Plénière

Point 78 de l'ordre du jour

### **Rapport de la Cour pénale internationale** Report of the International Criminal Court

New York, le 5 novembre 2015

Déclaration de Valentin Zellweger

---

Monsieur le Président,

Récemment, de nombreux Etats ont manifesté leur attachement au rôle de la **Cour pénale internationale** (CPI) dans la lutte contre l'impunité : le Mali lui a demandé d'enquêter sur la destruction d'édifices religieux, le Niger lui a livré un suspect en lien direct avec les mêmes faits, la République centrafricaine l'a encouragée à investiguer sur des crimes récents perpétrés sur son territoire, l'Ukraine lui a permis d'élargir la portée de son enquête préliminaire, et la Palestine a ratifié le Statut de Rome de la CPI, portant ainsi le nombre des Etats parties à 123, soit deux tiers des Etats dans le monde.

La CPI elle-même met tout en œuvre pour lutter contre l'impunité. Actuellement, elle se charge des examens préliminaires, des enquêtes et des procédures judiciaires concernant des situations dans le monde entier : en Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Irak, Kenya, Libye, Mali, Nigéria, Ouganda, Palestine, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Ukraine et Soudan. La Cour a aussi fait d'importantes déclarations à titre préventif, comme ce fut le cas lors des tensions électorales au Burundi. La CPI examine en outre des centaines de communications portant sur de nombreux autres endroits de la planète.

Que pouvons-nous en conclure ? Que la mission et le soutien de la CPI sont d'envergure planétaire. Alors que certains accusent la CPI d'être un instrument politique dirigé contre quelques personnalités de haut rang, elle est en réalité une institution judiciaire indépendante au service de milliers de victimes. Pour cette raison, la CPI nécessite et mérite notre soutien.

Monsieur le Président,

Ces derniers temps, la question de savoir s'il était opportun de mettre sur pied des **tribunaux internationaux ad hoc** a été plusieurs fois débattue quand des Etats n'ont pas la volonté ou la capacité de poursuivre les auteurs de crimes internationaux. Ces instances peuvent constituer une solution lorsque la CPI n'a pas de compétence *ratione temporis*, comme ce fut le cas pour les crimes commis au Tchad dans les années 1980. Dans les autres situations, le recours à la CPI est une évidence en raison de son cadre juridique établi, de son budget entièrement financé et de son personnel hautement qualifié. La décision de constituer un tribunal international ad hoc parce que c'est politiquement plus facile à court terme finira, sur la durée, par s'avérer insatisfaisant. Cela dit, même lorsque la CPI est saisie, elle ne pourra que juger les auteurs portant la responsabilité principale. Par conséquent, la création des tribunaux nationaux spécialisés en vue de poursuivre des crimes non traités par la CPI, comme en République centrafricaine, est à saluer. Elle permet de donner vie au principe de complémentarité et de rendre justice aux victimes.

Monsieur le Président,

J'en viens maintenant à la **coopération entre la CPI et l'Organisation des Nations Unies**. Comme le démontre le rapport de la CPI, cette coopération s'étend et s'approfondit au fil du temps. Toutes les entités concernées de l'ONU travaillent régulièrement avec la CPI. La Suisse salue en particulier la coopération de la CPI avec les commissions d'enquête, les groupes et les panels d'experts de l'ONU, ainsi que les efforts déployés pour institutionnaliser cette coopération. Nous nous félicitons également du travail accompli conjointement pour renforcer les capacités des juridictions nationales dans la lutte contre les crimes les plus graves.

Alors que la coopération est efficace à ce niveau, les relations sont moins claires avec le Conseil de sécurité. D'un côté, celui-ci a chargé des missions de maintien de la paix de faciliter l'exécution de mandat d'arrêts voir même de procéder à des arrestations. De l'autre, le Conseil pourrait faire davantage pour la lutte contre l'impunité, l'exemple le plus frappant en la matière étant sa décision de ne pas déférer la situation en Syrie à la CPI. L'absence de réponse aux nombreuses communications de la CPI sur la non-coopération dans les situations déferées témoigne aussi de la réticence du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons que le rapport de la Cour aborde la thématique des sanctions. La Suisse estime également qu'il s'agit d'un aspect où la coopération entre le Cour et le Conseil de sécurité pourrait être renforcée et qu'il est important d'engager un dialogue à ce sujet.

Monsieur le Président,

La Cour pénale internationale doit faire face à toujours plus d'activités judiciaires. Elle est aussi confrontée à des attentes croissantes et parfois conflictuelles des parties prenantes. Ces attentes doivent être en adéquation avec notre soutien politique et financier. Afin de maximiser l'impact de la CPI, celle-ci doit travailler le plus efficacement possible. C'est pourquoi la Suisse soutient résolument le Président, le Procureur et le Greffe de la CPI dans leurs efforts en vue d'améliorer l'**efficacité des procédures judiciaires** et des autres processus de la CPI.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous encourageons tous les Etats parties à ratifier les **amendements de Kampala** au Statut de Rome, qui élargissent la notion de crime de guerre dans les conflits armés non internationaux et introduisent une définition du crime d'agression. La Suisse a ratifié ces amendements début septembre. Nous souhaitons également que l'Assemblée des Etats parties prenne en temps utile la décision d'activer la compétence de la CPI à l'égard du crime d'agression, pour la simple raison qu'empêcher les guerres, c'est empêcher les crimes de guerre.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr President,

Numerous States have recently been demonstrating their commitment to the fight against impunity through **the International Criminal Court**: Mali asked the ICC to investigate the destruction of religious buildings. Niger handed over a suspect in relation to that same situation. The Central African Republic encouraged the ICC to examine more recent crimes on its territory. Ukraine allowed it to broaden the scope of its preliminary investigation. And Palestine ratified the Rome Statute bringing the number of States Parties to 123 – a third of all States in the world.

The Court itself is also doing its share to fight impunity: It currently deals with preliminary examinations, investigations and judicial proceedings relating to situations around the globe: Afghanistan, Central African Republic, Colombia, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Georgia, Guinea, Iraq, Kenya, Libya, Mali, Nigeria, Palestine, Uganda, Ukraine and Sudan. The Court has also issued important preventive statements, for instance in relation to electoral tensions in Burundi. Finally, the ICC is examining hundreds of communications relating to many other places.

What does this demonstrate? The Court's mission and support are global. While some seek to vilify it as political tool against a few high-ranking individuals, it is in fact an independent judicial institution for thousands of victims. It is for that reason that it not only needs but also deserves our all support.

Mr President,

The possibility of setting up **international ad hoc tribunals** has recently been discussed on several occasions when States have proven to be unable or unwilling to prosecute perpetrators of international crimes. This may be an option where the ICC has no temporal jurisdiction, like in relation to crimes in Chad in the 1980s. However, in other cases, the ICC with its established legal framework, funded budget and highly competent staff must be the first choice. The decision to create an international *ad hoc* tribunal because it is politically convenient in the short term will turn out to be unsatisfactory in the long term. We have the ICC. That being said, even when the ICC is seized, it will

not deal with all perpetrators, only those who bear the greatest responsibility. Therefore the creation of specialised national tribunals to cover crimes not dealt with by the ICC, like in the Central African Republic, is a welcome and necessary contribution to bringing the principle of complementarity to life and to ensuring justice for victims.

Mr President,

I now turn to the **cooperation between the ICC and the United Nations**. As the report of the Court illustrates, the cooperation is increasingly broad and deep. All relevant UN entities work with the Court on a regular basis. In particular, Switzerland welcomes the cooperation of the ICC with UN commissions of inquiry, groups and panels as well as efforts to institutionalize such cooperation. We also welcome the joint efforts on building capacities in national jurisdictions to deal with the most serious crimes.

While cooperation is effective on this level, the picture is ambivalent as regards the Security Council. On the one hand, the Council mandated peacekeeping missions to support the securing of arrests or even execute them directly. On the other hand, there are areas where the Council should foster the fight against impunity more than it currently does. The most striking example is the failure of the Council to refer the situation in Syria to the ICC. But also the lack of an answer to numerous ICC communications about non-cooperation in referred situations testifies to the reluctance of the Council. We welcome the fact that the Court's report deals with sanctions. Switzerland shares the view that we could strengthen cooperation between the Court and the Council on sanctions issues and that a dialogue should be initiated in that regard.

Mr President,

The Court faces ever-growing judicial activities. It is also confronted with raising and sometimes conflicting expectations by stakeholders. These expectations need to be matched by our political and financial support. To maximise the impact of the ICC, it needs to work as efficiently as possible. Switzerland therefore strongly supports the President, Prosecutor and Registrar in their efforts to enhance the **efficiency of judicial proceedings** and other processes at the ICC.

Mr President,

In conclusion, we encourage all States Parties to ratify the "**Kampala amendments**" to the Rome Statute consisting of an extension of the definition of war crimes to additional offences in non-international armed conflicts and the new provisions on the crime of aggression. In early September, Switzerland carried out the ratification. We are also in favour of a timely activation of the crime of aggression by the Assembly of States Parties. The reason is simple:

Preventing wars prevents war crimes.

Thank you.